

4 AS DIFFUSION

Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros

Siège social : 64 Rue de la Vologne,

88600 LEPANGES SUR VOLOGNE
884 307 372 RCS EPINAL

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE **DU 02/05/2025**

L'an 2025,
Le 02/05,
A 17 heures,

La société AS TEAM HOLDING, Société civile au capital de 650 700 euros, ayant son siège social 64 Rue de la Vologne, 88600 LEPANGES SUR VOLOGNE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 883 493 868 RCS EPINAL, représentée par Monsieur Aurélien SAPOLIN,

Associée unique de la société 4 AS DIFFUSION SAS,

A pris les décisions suivantes :

- Décision à prendre en application de l'article L. 225-48 du Code de commerce,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associée unique, après examen des comptes de l'exercice clos le 31/07/2024, approuvés le 10/01/2025, lesquels font apparaître que les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social, et statuant conformément aux dispositions de l'article L. 225-48 du Code de commerce, décide qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la Société.

L'associée unique prend acte que sa décision doit faire l'objet des mesures de publicité prévues par la loi et que la Société est tenue, au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, soit de réduire son capital d'un montant au moins égal à celui des pertes qui n'ont pu être imputées sur des réserves, soit de reconstituer les capitaux propres à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

SC AS TEAM HOLDING

Représentée par M. Aurélien SAPOLIN

